

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA NIÈVRE

ANNEXE 3
Calendrier
des directeurs d'école publique

CALENDRIER DES OPÉRATIONS À EFFECTUER PAR LE DIRECTEUR D'ÉCOLE PUBLIQUE

Date	Opérations	Observations	
ÉTAPE 1 : Mise à jour de la base élève dans ONDE			
Jusqu'au mercredi 12 mars 2025	Vérification des données de la base élèves ONDE par les écoles		
Jeudi 13 mars 2025	Bascule de la base ONDE dans Affelnet 6º par la DSDEN	À compter de cette date, les modifications effectuées dans ONDE ne seront pas prises en compte dans Affelnet 6°	
ÉTAPE 2 : Édition volet 1 et saisie des modifications			
	Ouverture de l'application AFFELNET		
A partir du lundi 17 mars 2025	Importation par les directeurs ou directrices d'écoles depuis AFFELNET des élèves d'un autre niveau que le CM2 susceptibles d'entrer en 6e (ex : élève CM1 susceptible d'entrer au collège avec un an d'avance) Édition et diffusion du volet 1 <u>prérempli</u> aux familles accompagné et de		
	la note aux familles – annexe 1		
Jusqu'au mardi 25 mars 2025	Saisie des modifications éventuelles suite au retour du volet 1 par les familles	Mise à jour des dossiers élèves Pour tout changement d'adresse entraînant un changement de collège de secteur, la famille doit fournir un justificatif de domicile	
ÉTAPE 3 : Édition volet 2 et saisie des voeux			
Mercredi 26 mars 2025	Édition et du volet 2 aux familles accompagné de la note aux familles – annexe 2	Pour tout changement d'adresse entraînant un changement de collège de secteur, la famille doit fournir un justificatif de domicile	
Jusqu'au Mercredi 9 avril 2025	Retour du volet 2 par les familles et des pièces justificatives en cas de demande de dérogation	Toute demande incomplète doit être déclassée au motif 7 – Autre motif	
	Édition des accusés de réception	Pour toute demande de dérogation hors département, le directeur ne remet pas d'accusé de réception	
	Saisie des vœux des familles	33 (333)	

ÉTAPE 4 : Saisie des décisions de passage et validation de la saisie			
Jusqu'au Mercredi 9 avril 2025	Saisie des décisions de passage et validation de la saisie	Un élève en anomalie ne sera pas affecté. Le directeur est responsable de la correction de ces anomalies.	
Vendredi 11 avril 2025	Fermeture de l'application affelnet 6° Réception <u>dématérialisée</u> des dossiers de dérogations par la DSDEN	Plus aucune saisie ou modification ne sera alors possible Envoi des dossiers à l'adresse mail divel58.bureau3@ac-dijon.fr (date impérative)	
Du vendredi 18 avril au lundi 5 mai 2025 : vacances de printemps			
Mercredi 28 mai 2025 : Validation des affectations par la DSDEN			
ÉTAPE 6 : Transmission des dossiers scolaires dans les collèges			
À compter du mercredi 28 mai 2025	Transmission des dossiers scolaires aux collèges		
Vendredi 5 juillet 2025 : vacances d'été			